Discours par Christine Desouches, Présidente (H) ASOM

« Discours d'installation de Madame IRINA ZLATESCU en qualité de membre associé »

Monsieur le Président de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer,

Monsieur le Secrétaire perpétuel,

Chères Consœurs et chers Confrères,

Monsieur le Président de l'Institut de droit d'inspiration et d'expression françaises (IDEF),

Madame la Doyenne de la Faculté de droit et de Sciences administratives de l'Université Valahia de Târgoviste, en Roumanie

Monsieur le Ministre- plénipotentiaire, Excellences et Distingués invités, en vos titres et qualités

Madame et Messieurs les Membres du Comité directeur de l'IDEF venus vous entourer,

Docteur Petru Emmanuel Zlătescu

Madame la Professeure Irina Zlătescu,

Accueillir un nouveau membre au sein de notre Académie constitue toujours un moment singulier et plein d'émotion. Il nous invite naturellement à regarder une œuvre, un engagement, un destin. Il nous invite aussi à nous interroger sur nous-mêmes : sur ce que nous souhaitons pour notre Compagnie, sur les regards dont elle entend s'enrichir et sur les grandes transformations du monde qu'elle entend aider à mieux comprendre ou même, à sa mesure et avec ses moyens, accompagner, pour relever les défis qui sont ceux aujourd'hui de l'humanité dans un monde tourmenté.

C'est cette ambition-ancrée dans sa raison d'être telle que l'exprime sa devise « savoir, comprendre, respecter, aimer » - de l'ouverture à l'autre et à d'autres rivages qui a conduit l'Académie des sciences d'Outre- mer à décider notamment de redonner élan et renouvellement au Collège de ses Membres associés à l'aune de la diversité des continents, des cultures, des compétences et des genres**,** ainsi que des problématiques prioritaires de notre temps.

Vous en connaissez déjà les jalons récents. En juin 2025, nous accueillions Jean-Louis Roy, et, avec, lui la voix d'une Francophonie, nécessaire, qui embrasse le Nouveau Monde, mais, surtout, celle de l'un des bâtisseurs et penseurs innovants de la Francophonie multilatérale moderne. En décembre 2025, c'est vers l'Asie que notre regard s'est porté avec le Roi du Cambodge, Sa majesté Norodom Sihamoni, en hommage à l'engagement du Souverain en faveur de la langue française et de la paix, lui qui sera, dans quelques semaines, à Phnom- Penh, l'hôte du XXème Sommet de la Francophonie. Ce choix n'est que juste retour aussi du rôle déterminant joué -aux côtés de ses Pairs africains- voilà plusieurs décennies, par sa Majesté, le roi Norodom Siahanouk, son père, dans l'avènement de ce Regroupement solidaire original qui rassemble aujourd'hui 90 États et gouvernements sis sur les 5 Continents. En juillet dernier, en installant le Recteur Slim Khalbous, à la tête de l'Agence universitaire de la Francophonie, nous unissions le Maghreb et l'université francophone mondiale laquelle, dès l'origine, a marqué la Francophonie du souffle de la recherche, de la transmission et de l'intellectualité, à l'image du concept stimulant de „diplomatie scientifique" prôné par l'AUF, au service d'une gouvernance éclairée de notre Espace.

Dans les semaines qui viennent, ce seront des dignes filles et fils de la Centrafrique, de l'Argentine, du Liban et de la République Démocratique du Congo qui se joindront à nous.

Chère Irina Moroianou Zlătescu,

Avec vous, c'est une autre géographie, un autre monde, **une** certaine manière d'être francophone. que nous accueillons : c'est la voix de l'Europe centrale et orientale, celle qui s'est courageusement libérée du totalitarisme il y a une génération et qui, placée à nouveau sous les feux d'une actualité brulante avec le retour de la guerre sur son sol, est pour nous tous, 37 ans plus tard, le miroir de tous les défis d'un ordre en mutation; C'est celle d'une Roumanie latine, profondément européenne et profondément attachée à la Francophonie, une Francophonie, dès le XIXsiècle, désirée et choisie, comme en témoignent sa littérature et son code civil, même si, aujourd'hui, l'anglais semble de plus en plus s'imposer.

C'est aussi une autre voie, celle d'une juriste, au sens le plus exigeant du terme. Dont l'œuvre a accompagné, depuis plus de trois décennies, la construction patiente de l'État de droit et des droits de l'homme dans son pays et dans le monde.

C'est, il faut le dire simplement, la voix d'une femme, dans une société savante plus que jamais résolue à s'enrichir de la pluralité des savoirs et des regards.

Avec vous, enfin, c'est tout à la fois un pan entier de l'Histoire qui revient à nos mémoires et un projet d'avenir lié étroitement à celui de la Francophonie qui se dessine et que vous incarnez si bien.

Votre parcours nous ramène d'abord à décembre 1989, à ce moment symbolique de la révolution qu'a connue la Roumanie, signal fort de la fin des dictatures qui résonna loin au-delà de ses frontières, au-delà des mers.

Notre Confrère Robert Dossou, lui-même Membre associé de notre Compagnie, pourra témoigner de l'écho, dans les consciences, valant en quelque sorte mise en garde, de l'annonce de la fin tragique du Président Ceaucescu et de son épouse, à cette étape de l'évolution de régimes se réclamant du marxisme- léninisme, comme le Benin, l'était en 1989, avec, quelques semaines plus tard, la tenue, à Cotonou, en février 1990**,** portée par des revendications populaires endogènes de fond en faveur de l'État de droit et du pluralisme, de la Conférence nationale historique des forces vives du Benin. Cette dernière changera le cours de l'histoire de ce pays et de l'Afrique-et aussi de la Francophonie- en tant que processus de référence de transition et de consolidation démocratiques pacifiques.

La Roumanie sort alors de plusieurs décennies de régime communiste et amorce, de même, sa transition démocratique. Tout est à reconstruire ou presque : les institutions, les équilibres entre les pouvoirs, les garanties juridictionnelles, la protection des libertés, la confiance même dans le droit. Dès mai 1990 est élu un Parlement, voué également à exercer une fonction constituante. Une nouvelle Constitution est adoptée par référendum le 8 décembre 1991 qui consacre le retour de la place du droit, de l'État de droit, de la démocratie et des droits de l'homme comme fondamentaux de cette refondation.

Vous avez vous-même décrit cette période passionnante, entre moments de liesse et de doutes, dans l'effervescence des rencontres intellectuelles et des débats juridiques qui l'entourèrent. Car dans ce grand chantier de reconstruction d'une nation libre, les juristes roumains furent, comme un peu partout ailleurs dans des situations similaires, en première ligne, convoqués, salués, afin d'imaginer, dans le respect de principes qui semblaient alors communément partagés de la démocratie libérale**,** les textes appropriés convenant au génie et aux attentes propres de la Roumanie.

Parmi eux, et sans pouvoir ici rendre compte de toute la richesse de l'Ecole- renommée -de droit de Roumanie, votre époux, rencontré durant vos études à Strasbourg, le Professeur Victor Dan Zlătescu, nommé juge dans la première Cour constitutionnelle crée à cette époque et dont le Professeur Roland Drago dira, dans l'hommage qu'il lui dédiera dans la Revue internationale de droit comparé, peu à après son élection à l'Académie internationale de droit comparé, puis son décès, en 2000 : « Dans toute son œuvre. il sut manifester sa culture, sa connaissance du monde et son intelligence. Les juristes français perdent un collègue et un ami qui avait toujours montré à l'égard de leur pays- comme c'est la tradition ancienne et émouvante des juristes roumains -un grand attachement".

Ces liens étaient puissants, fondés notamment sur l'accueil, dans les universités françaises, de centaine d'étudiants issus de Moldavie, de Valachie et de Transylvanie -près de 600 thèses de doctorat seront soutenues, parmi lesquelles, à Paris, celle de Sarmisa Brăescu, première femme docteure en droit-. Rentrés dans leur pays, ils seront imprégnés des principes de liberté, d'égalité et de respect des institutions. Et cet attachement était réciproque.

C'est donc avec enthousiasme et dans un élan de solidarité sincère que les membres de la communauté juridique et politique française mettront leur science et leurs convictions au service de l'entreprise remarquable et exigeante qu'est le passage d'un ordre juridique ancien à un ordre nouveau, facteur déterminant alors pour l'avenir de la Roumanie et son choix de l'adhésion à l'OTAN et aux institutions européennes avec leurs standards « démocratiques » considérés comme autant de conditionnalités.

Madame, chère Irina,

Participant ainsi de l'ample mobilisation internationale en accompagnement de tels processus, avec dès lors des programmes européens de coopération d'envergure en soutien à la démocratie et aux droits de l'Homme, vous nous avez raconté, dans l'article dont vous avez bien voulu gratifier l'Académie dans le suivi de la séance organisée , ici, le 21 Novembre 2025 , par les Présidents de Gaudusson et Boyon et moi- même à titre d'hommage au Professeur Gérard Conac, le rôle notable que ce dernier, notre Président honoraire, reçu Membre d'honneur de l'Académie roumaine, jouera, avec ses collègues roumains, français-et étrangers, dans la création ou le développement de plusieurs institutions nouvelles de la Roumanie démocratique et autres structures de réflexion juridique et politique, dont nombre subsistent jusqu'à aujourd'hui. Ainsi en est-il de la Fondation Nicolas Titulescu, du nom du « grand juriste,

diplomate, homme politique et professeur d'université roumain qui défendit avec lucidité et courage la primauté du droit sur la loi du plus fort » et à laquelle est également toujours associé notre Confrère, Thierry de Montbrial.

Chère Irina,

Vous-même contribuerez à ce mouvement d'échanges d'expériences inédit**, et** entretiendrez une collaboration soutenue pendant plus d'une décennie avec le professeur Conac que ce soit à l'Université de Bucarest et son Centre de droit constitutionnel et d'institutions politiques, ou encore à l'Institut roumain pour les droits de l'Homme (IRDO).

Car pleinement partie au premier cénacle de la transition, vous n'avez pas, en effet, seulement observé et commenté le changement : vous en avez été l'une des architectes et protagonistes reconnue.

Membre de l'Assemblée constituante au titre de la société civile, vous créez, ainsi, au lendemain de la révolution avec nombre de vos compagnons de veille, cet Institut roumain pour les Droits de l'Homme, la première Institution nationale des droits de l'Homme de votre pays, née de la loi n° 9 de 1991, une des premières votées par le jeune Parlement démocratique. Vous le dirigerez durant un quart de siècle et publiez la première revue scientifique roumaine consacrée à cette matière, en donnant ainsi à un pays qui sortait à peine du silence imposé un des instruments même par lequel une société apprend à nommer, à défendre et à mesurer les droits de ses citoyens. Vous contribuez en cela à la recherche, à la diffusion et à l'enseignement d'une culture nouvelle, celle de la démocratie et des droits fondamentaux, support indispensable à la reconstruction nationale et à la réalité de l'Etat de droit.

Aboutissement et commencement tout à la fois d'un engagement d'une vie, cet acte fondateur pour la Roumanie – et pour votre propre devenir par l'assise institutionnelle qu'il vous donnera- n'était pas fortuit.

Votre milieu familial, tout à la fois ancré dans les traditions des vielles familles de Roumanie et la modernité de la pensée, vous y a aidée : Qu'il s'agisse, du côté de votre mère, Maria Elisabeth Moroianu, professeur de sciences, de l'importance accordée à l'éducation et en particulier à la formation supérieure des jeunes filles ; qu'il s'agisse, du côté de votre père- Nicolas Moroianu resté plusieurs années prisonnier en Russie et longtemps porté disparu après la fin de la guerre pour devenir, à son retour, avocat, y compris de causes sensibles et

mathématicien - de la vive sensibilité ainsi tôt acquise aux aléas de l'histoire, avec la volonté et la curiosité de comprendre et d'agir.

Votre formation, conjuguée à une implication précoce dans les activités de la société civile et de la recherche, vous y a préparée : Vous aimiez alors les lettres et vouliez être journaliste- ce que vous deviendrez en 1973, avec un diplôme professionnel, en conservant le lien jusqu'à ce jour, avec plusieurs associations internationales de journalistes**.** Votre père vous encouragera à embrasser des études de droit, gage d'ouverture- selon lui- ce que vous fîtes, tout en commençant, dès 1972, à exercer des fonctions en tant que-déjà- rédacteur de rubrique et chercheur- à la Revue roumaine de droit, DREPTUL (le droit) - dont vous deviendrez plus tard membre du comité de rédaction et du comité scientifique- ainsi qu'à militer au sein de l'Association roumaine de législation comparée. Ces qualités se révèleront des atouts considérables et vous donneront, dans un contexte contraint, la chance et les clefs de l'accès à un cursus international.

Après des études à la Faculté de droit de l'Université de Bucarest de 1969 à 1973 et l'obtention d'une licence en droit, vous recevez une bourse pour rejoindre la Faculté Internationale de Droit Comparé, à Strasbourg, où vous résidez de 1977 à 1981 avec, in fine, un Diplôme Supérieur de Droit Comparé**.** Comme le soulignerait également le Professeur Drago :"A cette époque.la possibilité pour des étudiants des « pays de l'Est » de s'inscrire aux sessions de la faculté. À Strasbourg ou dans un pays hôte etait, pour eux le moyen de découvrir d'autres horizons. Leur inscription exigeait, de leur part, beaucoup de sacrifices et peut-être même beaucoup de risques et par conséquent, un courage qu'ils savaient allier à une application exemplaire au travail que la faculté exigeait d'eux".

En 1987, vous suivez les enseignements de l'Académie de Droit International à la Cour Internationale de Justice, à La Haye, après un passage, en 1980 à l'École Internationale de Bordeaux, structure d'excellence de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT) ancêtre de l'OIF, mais qui sera malheureusement fermée en 1996 . Déjà détentrice d'un doctorat en matière d'arbitrage, vous décidez, soucieuse de conforter-selon vous- votre légitimité à la tête de l'IRDHO de préparer une thèse de doctorat en droit que vous soutiendrez en 1995 à la Faculté de droit de Bucarest sur le thème « les chambres législatives en droit comparé ».

De cet itinéraire dans des hauts lieux de la libre confrontation des idées et du dialogue, vous rapportez une conviction, celle qui est plus qu'une méthode mais une philosophie qui ne vous a jamais quittée : plus qu'une simple discipline , le droit comparé c'est une façon de regarder le monde, et, partant, peut-être de le façonner dans un dialogue permanent, tolérant et constructif entre traditions

juridiques différenciées, roumaines, française, sur un fond commun romano-germanique, et autres systèmes et cultures juridiques.

Et à partir de cette vocation, vous avez bâti inlassablement une œuvre au service du droit et de la dignité humaine selon une trajectoire rare par sa densité et par la cohérence qui la traverse sur plus de cinquante années d'activité continue, en conjuguant les vertus de l'universitaire et de la passionnée de recherche , celles de la praticienne du droit soucieuse de donner corps aux principes, celles de l'experte, ne comptant pas sa peine pour mettre son savoir-faire au service de politiques conformes à ses idéaux**,** avec , autour de ce foyer, un rayonnement international peu commun.

Professeur, depuis 1990, à la Faculté d'administration publique de l'École nationale d'études politiques et administratives (SNSPA), que vous avez aidé, comme votre époux, à fonder et dont vous avez été, un temps, doyenne ; directeur, jusqu'à aujourd'hui, proche de vos étudiants, de nombre de thèses de doctorat, vous êtes également Professeur à la Faculté de droit de l'Université écologique de Bucarest.

Vos enseignements sont multiples : droit matériel européen, Institutions européennes, Juridictions européennes, Juridiction européenne des droits de l'homme, Protection juridique des droits de l'homme, Organisations européennes et euro-atlantiques, Organisations internationales, Droit parlementaire,

Et vos écrits sont impressionnants - plus de mille articles dans nombre de revues prestigieuses roumaines et étrangères au sein desquelles vous prendrez tôt des responsabilités, tels l'Academic Journal of Law and Governance, l'Annuaire de Droit Européen et Comparé ; traités juridiques, monographies, cours universitaires, études et recherches, rapports de congrès internationaux de droit comparé**-** tout comme les diplômes et médailles d'honneur, distinctions et plaques commémoratives qui vous ont été décernés chez vous et dans le monde. La France ne s'y est pas trompée : dès 1998, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme vous décernait une mention spéciale de son Prix « Liberté-Égalité-Fraternité **».**

Avocat au Barreau de Bucarest et Membre élu du Conseil supérieur de la magistrature de Roumanie (2005-2011) , vous avez été au cœur du chantier de la réforme de la justice, Membre du Conseil de l'Académie diplomatique (1999-2005) dépendant du ministère des Affaires étrangères, votre savoir et le respect qu'il suscite vous ont conduit à être membre titulaire de plusieurs institutions scientifiques, nationales comme l'Académie des sciences juridiques de Roumanie, une des formations de l'Académie roumaine, ou internationales, telles l'Académie internationale de droit comparé (AIDC) de La Haye, l'Association internationale de droit constitutionnel, la Société française de législation comparée.

Nombre d'organisations internationales vous sollicitent pour exercer assistance et influence **:** expert en droits humains à l'ONU (2002-2011), au sein du groupe de travail sur les personnes d'ascendance

africaine**,** expert de l'OSCE sur le mécanisme de la dimension humaine (1994-2023), vous avez été membre du Conseil d'administration de l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (2013-2018), qui prodigue ses conseils aux institutions de l'UE et des États membres en matière de droits fondamentaux,

Vous êtes membre depuis 2011 de l'Institut européen de droit – ELI et avez été membre du Conseil de l'Institut (2015-2023), organisme indépendant dont la vocation est de contribuer à l'amélioration des méthodes législatives en Europe, au renforcement de l'intégration juridique européenne et à la formation d'une communauté de droit européenne plus dynamique.

Cofondateur, Professeur, codirecteur de la première Chaire UNESCO pour les droits de l'homme, la démocratie, la tolérance et la paix en Roumanie, (1998-2011), vous êtes présidente de l'Association des Nations Unies en Roumanie –

Votre parcours se situe ainsi à une intersection particulièrement féconde : celle de l'université et de l'action ; du droit national et du droit international ; de la recherche et des institutions ; de la réflexion sur les principes et de leur mise en œuvre.

Madame La Professeure,

Ce parcours témoigne, enfin, d'une fidélité particulière à la Francophonie, la Francophonie qui, se considérant comme dépositaire d'une responsabilité particulière à l'égard de ses pays membres engagés sur les deux continents, Afrique et Europe, dans des transitions démocratiques pacifiques, et désireuse de faire fructifier un héritage juridique largement commun, n'aura pas été en reste pour appuyer ces évolutions et opérer sa propre mue..

Lien désormais fédérateur des aspirations de la communauté des peuples francophones, le concept d'Etat de droit, revendiqué comme outil privilégié de lutte contre l'arbitraire tel que décliné au quotidien lors du colloque organisé à Cotonou en septembre 1991, constituera avec la consolidation de la démocratie et le respect des droits de l'homme, le terreau de l'affirmation, depuis le Sommet de Dakar, en mai 1989, en passant par ceux de Chaillot en 1991 et de Hanoi , en 1997, jusqu'au au Symposium de Bamako de novembre 2000, d'une Francophonie politique reposant, avec la langue partagée, sur des valeurs communes, **à** promouvoir et à sauvegarder.

Dans cette dynamique le Bénin et la Roumanie joueront , chacun selon sa partition, un rôle décisif et je ne puis résister au plaisir de rappeler que la Roumanie, pourtant seulement pays observateur auprès de l'OIF depuis le Sommet de Chaillot, se portera volontaire pour accueillir

la première mission d'observation organisée par la Francophonie lors des élections présidentielles de 1992, à laquelle participera, avec allant et sans hésiter, feu notre Secrétaire perpétuel, Gilbert Mangin. De même, devenue membre de plein droit en 1993, elle acceptera, dans sa marche vers l'intégration dans l'Europe en 2007, d'abriter en 1994 la réunion préparatoire de la troisième conférence des ministres francophones de la justice qui se tiendra avec ferveur, au Caire en novembre 1995, avec une Déclaration et un plan d'action précurseurs de tous les engagements à venir. Je salue notre confrère Taimour Mostapha Kamel qui a été à la tâche pour cet événement.

Vous avez personnellement contribué à faire vivre cette Francophonie juridique et des valeurs.

Membre du comité directeur depuis 1995 et Vice-présidente, depuis 2021, de l'Institut international de droit d'expression et d'inspiration françaises (IDEF), la première structure de rassemblement des juristes francophones crée dès 1964 qui a, depuis l'origine, entretenu des liens très étroits avec l'Académie des sciences d'Outre- mer à travers les responsables et membres respectifs des deux institutions -et qui aujourd'hui , sous l'impulsion de son président et de son comité directeur est à la recherche d'un nouveau souffle- vous prolongez ainsi un compagnonnage avec la Francophonie qui s'est plus particulièrement exercé entre 1995 et 2000.

À l'occasion d'abord des Congrès de l'IDEF, puis dans le cadre du processus inclusif et participatif d'élaboration de la Déclaration de Bamako adoptée le 3 Novembre 2000 sur les pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone, déployé sous l'égide de Boutros-Boutros-Ghali, premier Secrétaire général de la Francophonie et du Président Alpha Oumar Konare, du Mali .

Votre goût du travail et de la rigueur scientifique m'avait alors impressionnée, tout comme votre détermination à ne jamais négliger dans le même temps votre rôle de mère et votre attention pour votre jeune fils, Petru Emmanuel Zlätescu, que vous emmeniez avec vous aussi souvent que possible, quand les conditions s'y prêtaient. Il est aujourd'hui à vos côtés. Nous l'en remercions et le saluons avec affection.

Notre collaboration et notre amitié s'en trouveront renforcées, de la réunion préparatoire sur la culture démocratique et les droits de l'Homme organisée grâce à notre collègue Alexandra Veleva, à Sofia, en juin 2000; puis sur place, à Bamako, où vous avez siégé au titre de l'IRDO

dans le comité restreint d'experts, chargé à mes côtés et à ceux de plusieurs de nos Confrères ici réunis- Robert Dossou, Jean du bois de Gaudusson, Jacques Frémont, Taimour Mostapha Kamel-de la finalisation de ce texte normatif et opérationnel majeur adopté par acclamation par les représentants des gouvernements et de la société civile .

Cette fidélité prend aujourd'hui une résonance particulière.

Chères Consoeurs, chers Confrères, distingués invités

En recevant parmi nous la Professeure Irina Zlatescu, vous l'avez compris, c'est le témoin et l'acteur, l'observateur engagé des trajectoires historiques qui ont conduit son pays- et ses pays voisins européens- de la sortie du communisme à leur inscription dans l'espace francophone, puis européen- qui nous rejoint, en mettant son expérience substantielle théorique et pratique, comparative et mémorielle à la disposition de notre réflexion collective.

Mais, ce faisant, ce n'est pas seulement un décryptage de temps révolus et de problématiques figées qui nous est promis, mais une analyse appliquée, solidement reliée aux principaux enjeux de notre temps, de nature à nous éclairer.

Je pense en particulier aux travaux de notre déjà Consœur en faveur des droits des femmes et de l'égalité des chances qui, au cœur de ses préoccupations constantes, demeure pour chacun de nous un combat majeur de chaque jour ;

Je pense aussi, après un demi-siècle de carrière, à son investissement maintenu et audacieux sur les fronts les plus vifs du droit contemporain, dans le sillage de son collègue et ami Karel Vasak luttant pour les droits des nouvelles générations : l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la justice climatique, la protection des données, les migrations, avec l'Institut européen , certes, mais aussi au titre de ses initiatives propres prises avec ses collègues- à l'instar de la doyenne Constanta Mätusescu dont je me félicite de la présence- tout comme de celle du ministre-plénipotentiaire, Emeric Florin Saghi, ce dans le cadre des Rencontres du « Club Cheia Victor Dan Zlătescu » que vous animez depuis 2001**.** Il y a quelques semaines, les perspectives juridiques liées à la notion de vulnérabilité étaient à l'ordre du jour de vos échanges à l'ouverture desquels j'ai été invitée à évoquer notre Cycle sur les Outre -mer français "Vulnérabilités et Opportunités".

C'est**,** enfin, une contribution attendue aux questionnements qui sont les nôtres, en liaison avec nos partenaires, en particulier autour du sens et de la portée actuelle des concepts et des valeurs de l'Etat de droit, de la démocratie et des droits de l'homme, comme des instruments et des mécanismes qui les

portent et les préservent, eux qui, dans les années 1990, ont semblé faire consensus pour progresser ensemble vers la paix et le développement.

Or, ce qui se présentait comme des processus linéaires, révèle, y compris dans nos vieilles démocraties, des dérives et des fragilités qui requièrent un surcroît de vigilance et de créativité**.**

Qu'il s'agisse de la crise que connaît sous des formes diverses la démocratie un peu partout dans le monde, interpellée dans ses éléments constitutifs ou tout au moins dans ses modes d'expression; de la remise en cause de l'ordre international issu de la seconde guerre mondiale, avec ses règles et ses institutions multilatérales dont une partie du monde réclame aujourd'hui la révision pour plus de justice et de participation, ou encore de la méconnaissance ou de la violation du droit international et du droit humanitaire au profit de la force et de la violence par le fait d'entités non étatiques ou de puissances aux visées impériales; qu'il s'agisse des droits de l'homme dont le caractère indivisible et universel solennellement proclamé lors de la Conférence mondiale de Vienne, en 1993, est fortement contesté au nom de ce qui serait le seul apanage d'un Occident prédateur et fatigué.

Comment réassoir le consensus ? Comment reconstruire du commun dans un monde pluriel et de plus en plus fragmenté sans renoncer aux principes qui protègent la dignité et l'identité de chacun ? Tel est, me semble- t-il, un des chantiers prioritaires appelant à nouveau, comme il y a 35 ans, à un sursaut de solidarité et d'inventivité auquel l'ASOM entend contribuer.

Ici, à l'ASOM, s'est tenu dans ce sens, en juillet 2025, un séminaire autour des 25 ans de la Déclaration de Bamako, quelques mois à peine après le retrait de l'OIF de trois de ses membres historiques- Mali, Burkina-Faso et Niger- excipant de l'extranéité des valeurs volontairement consignées il y a un quart de siècle ou de leur application sélective. Sensibles à la gravité de cette situation, y compris pour l'avenir de la Francophonie elle-même, les participants ont réitéré leur confiance dans cet instrument complété par la Déclaration de Saint Bonface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine dont ils ont considéré la pertinence intacte. En invitant de ce fait à rester ferme sur les principes et engagements énoncés, ils ont toutefois préconisé, comme ils l'avaient fait en 2024, dans l'Appel émis en direction du Sommet de Phnom-Penh, une large concertation, seule à même, selon eux, par le dialogue et la délibération entre tous les acteurs concernés, d'envisager les innovations, ajustements ou compléments éventuels requis pour les textes ou pour la pratique.

Sur tous ces points, comme vient de nous y inciter dans sa communication magistrale *« **À l'heure des bouleversements géopolitiques: le droit francophone dans la tourmente ? »*** le Président de l'IDEF , notre collègue Jacques Frémont auquel je renouvelle mes remerciements

pour sa disponibilité, ses constats et ses propositions, la mobilisation des francophones s'impose pour concourir à penser, à énoncer et à décliner en français les règles et les normes de ce nouvel ordre en gestation.

Et dans cette quête complexe, la voix de nos Confrères et de nos Consoeurs, Membres associés, à l'aune de leurs cultures, de leurs propres engagements, de leurs attentes et de leur vision, devient encore plus essentielle. Donnons-nous les moyens de mieux les écouter !

Madame la Professeure, Chère Irina Zlatescu,

Votre voix est essentielle !

Par votre carrière universitaire digne de toute notre attention, par votre contribution à la construction démocratique de la Roumanie contemporaine, par votre engagement constant en faveur des droits de l'homme, par votre expérience des institutions européennes et internationales, par votre fidélité à la Francophonie et par votre pratique du droit comparé, vous apportez à notre Académie une expérience singulière, appelée incontestablement à enrichir nos travaux futurs.

Soyez la bienvenue et que ce haut lieu de la rue la Pérouse, ainsi que le commerce de notre Compagnie sont en retour propices à l'épanouissement de vos projets, en liaison avec le réseau de nos partenaires du nord comme du sud que l'Académie des sciences d'Outre- mer se propose de consolider !

Nos interrogations sont au cœur même du discours que vous avez choisi de prononcer aujourd'hui devant nous sûr : "***L'universalité des droits de l'homme à l'épreuve des dynamiques contemporaines et futures".***

Je vous cède donc à présent avec joie la parole, avec la conviction que ce que vous allez nous exposer prolongera et approfondira, avec l'autorité qui est la vôtre, la réflexion que je viens d'esquisser.

Je vous remercie de votre attention.